Pour ce qui est de la proposition de convertir les mesures non tarifaires en tarifs douaniers équivalents, M. Crosbie a clairement fait savoir aux membres du Groupe de Cairns que, selon le Canada, une telle conversion ne s'appliquerait pas aux mesures relatives aux importations qui sont conformes à l'article XI du GATT. À cet égard, il a déclaré "que les règles actuelles du GATT qui permettent des restrictions à l'importation, particulièrement l'article XI, qui réglemente les contrôles à l'importation imposés dans le cadre de programmes efficaces de régulation de l'offre, devraient être clarifiées et renforcées."

Le document du Groupe de Cairns représente le consensus auquel sont parvenus les 14 pays développés et pays en développement qui forment le Groupe de Cairns : l'Argentine, l'Australie, le Brésil, le Canada, le Chili, la Colombie, les îles Fidji, la Hongrie, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, la Nouvelle-Zélande, la Thaïlande et l'Uruguay. Ces pays travaillent ensemble depuis le début de la série de l'Uruguay en 1986 afin que la présente série de négociations donne lieu à une réforme significative du commerce des produits agricoles.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec :

Service des relations avec les médias Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada (613) 995-1874